

Ministère du Travail—Loi

que, ces derniers temps, le chômage résulte en grande partie d'initiatives fédérales. Pourquoi alors obliger les provinces à payer? Peut-être est-ce la raison pour laquelle certaines ont refusé ou limité leur participation. Ce sont des questions auxquelles il faut obtenir une réponse.

Ce programme crée aussi un dangereux précédent. Une fois établis les programmes d'adaptation des travailleurs prévus par les ententes fédérales-provinciales, les provinces pourront difficilement refuser de contribuer financièrement à d'autres programmes semblables.

Quelles provinces au juste bénéficieront le plus d'un programme de ce genre compte tenu des critères d'admissibilité? Le programme s'applique, je le répète, aux mises à pied permanentes d'un grand nombre de travailleurs qui touchent des industries du secteur privé ou des sociétés d'État commerciales et qui causent de sérieux ennuis à un nombre considérable de travailleurs âgés.

Cela étant, on peut supposer que le gros des 125 millions de dollars du gouvernement fédéral ira aux régions densément peuplées aux dépens des régions pauvres qui peuvent en avoir davantage besoin. À combien s'élèvera la contribution du gouvernement fédéral dans une région comme Port Hood, en Nouvelle-Écosse?

Ce programme n'apportera pas grand-chose, car il ne prévoit à peu près pas le recyclage des travailleurs à la veille de la retraite qui peuvent vouloir continuer à travailler dans des domaines de leur choix.

En conclusion, mes collègues du Parti libéral et moi-même appuyons en principe un projet de loi en faveur des travailleurs d'un certain âge, mais seulement s'il fournit plus d'aide que le défunt Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs âgés. Ce projet de loi comporte plusieurs lacunes et, s'il ne les comble pas, le gouvernement fera une fois de plus la preuve qu'il ne se soucie guère des problèmes des Canadiens d'un certain âge qui cherchent un emploi. Il faut faire davantage pour aider les travailleurs et, en particulier, les travailleurs âgés qui sont déplacés par suite de l'adaptation au milieu économique. Le gouvernement doit aller au-devant des problèmes, et le Parti libéral suivra les progrès qu'il accomplit à cet égard.

• (1550)

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir au nom de mon

parti lancer cet après-midi le débat sur le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail.

Je prends la parole pour appuyer le projet de loi C-8, mais ce n'est pas avec joie, contrairement à ce qu'il en serait s'il s'agissait d'une toute nouvelle initiative gouvernementale, ce qui n'est certes pas le cas. Par cette modification du Code du travail, le gouvernement se trouve à avouer que le chômage attribuable à sa mauvaise gestion va désormais faire partie de la structure de notre société.

Le projet de loi C-8 vise à aider les travailleurs de 55 à 64 ans qui sont mis à pied parce que leur employeur, ces remarquables et toutes puissantes sociétés responsables qui reçoivent des milliards de dollars du contribuable, quitte le pays ou réorganise ses opérations de manière à fonctionner plus chichement ou mesquinement dans le cadre du libre-échange.

Le libre-échange empoisonne la vie des travailleurs canadiens. Son incidence sur l'emploi est catastrophique pour les citoyens. Nous devons présenter un projet de loi pour protéger les travailleurs âgés. J'estime que la meilleure façon de les protéger est de leur assurer un emploi. Qu'est-il advenu de la promesse pas si lointaine de créer une multitude d'emplois?

Nous avons entendu parler des millions d'emplois que le gouvernement prétend avoir créés. Nous en reparlons un autre jour. Disons simplement que le gouvernement n'a guère de quoi se vanter quand il parle de tous ces emplois créés. Je me demande toujours comment le nombre d'emplois peut augmenter ou diminuer de 100 000 en une fin de semaine. D'après une analyse du dossier, le lieu et la qualité des emplois traduisent bien hélas l'opinion du gouvernement sur l'état de notre société.

Mais il y a un autre indice, monsieur le Président, qui illustre l'état de santé de notre économie canadienne. Il n'y a pas si longtemps, dans un autre contexte, le ministre des Finances (M. Wilson) déclarait, en réponse à une question, que la seule façon d'avoir des taux d'intérêt moins élevés, c'était d'avoir une économie saine. Si, comme il en est convaincu, son hypothèse est juste, alors il est en train de nous dire de toute évidence que, étant donné la hausse des taux d'intérêt, l'économie qu'il est chargé de surveiller ne se porte pas très bien. Il ne fait aucun doute que nous serions tous heureux de vivre dans un climat économique sain. J'irais même jusqu'à prétendre que les changements récemment apportés aux prestations d'assurance-chômage versées aux Canadiens traduisent bien l'opinion du gouvernement qui semble